



Franciscans International
A voice at the United Nations

Déclaration orale au Forum Permanent des Questions Autochtones
New York, 4 Mai 2017
Item 9
Donnée par Odile Coirier

Madame la Présidente,

Franciscains International apprécie l'occasion offerte de s'adresser au Forum des Nations Unies sur les Questions Autochtones à l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Franciscans International saisit cette occasion pour rappeler à tous les acteurs concernés que la Déclaration complète et détaille d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme qui prévoient des obligations contraignantes pour les États et des protections de droits qui s'appliquent à tous sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique.

Franciscans International reconnaît l'importance de la Déclaration des Nations Unies dans l'affirmation et la définition des droits spécifiques des peuples autochtones, ainsi que des obligations connexes des États afin que les populations et les communautés autochtones puissent jouir de leurs droits humains sur le même pied d'égalité que les autres membres de la société.

Cependant, en travaillant en étroite collaboration avec les franciscains et d'autres partenaires dans de nombreux pays qui soutiennent les luttes quotidiennes des communautés autochtones, Franciscans International est profondément préoccupé par l'expérience vécue d'une discrimination systémique et du déni de droits d'un trop grand nombre d'individus et de communautés autochtones dans le monde. Certaines des violations les plus préoccupantes et systémiques des droits des peuples autochtones affectent le droit à la terre, à un logement, à l'alimentation et à l'eau, au droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale que toute personne peut atteindre, ainsi qu'au droit de maintenir, de protéger et développer les expressions passées, présentes et futures de leurs cultures.

On a vu ces dernières années un nombre alarmant de dirigeants et de militants indigènes menacés et tués. Beaucoup d'entre eux sont des femmes qui défendent les droits de leurs communautés, comme le montre le cas tristement emblématique du meurtre de Mme Berta Caceres l'année dernière. Cela a été documenté et dénoncé par diverses procédures spéciales des Nations Unies du Conseil des droits de l'homme, y compris le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que les Rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur le droit à la liberté de

réunion pacifique et d'association; et sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Franciscans International n'est pas seulement préoccupé par ces violations des droits civils, culturels, économiques, sociaux des communautés autochtones, mais aussi par l'impunité généralisée dont jouissent habituellement les auteurs de ces violations.

Comme l'ont également documenté et analysé divers organes de l'ONU et d'autres Comités de droits de l'homme, le manque généralisé de réalisation des droits de l'homme des peuples autochtones et les nombreuses violations systémiques de ces droits sont en grande partie la conséquence d'un modèle de développement économique qui reste fortement basé sur l'extraction des ressources naturelles, souvent sur les territoires des peuples autochtones.

Au moment où la communauté internationale commence la mise en œuvre des objectifs de développement durable et se concentre plus particulièrement sur le Forum politique de haut niveau 2017 sur l'élimination de la pauvreté, y compris les objectifs 1, 2 et 3, le choix d'un modèle de développement économique basé sur l'extraction et la surexploitation des ressources naturelles est très discutable. Ce modèle, tel que poursuivi, est en effet un obstacle à la réalisation du développement durable, de la justice climatique et des droits de l'homme, et affecte de manière disproportionnée les peuples autochtones.

Dans ce contexte et en prenant dûment en considération les défis et les préoccupations exprimés dans la présente déclaration, Franciscans International invite instamment les États à:

- 1) respecter, protéger et s'acquitter des droits des individus et des communautés autochtones, en particulier dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en tant que partie intégrante du cadre juridique international des droits de l'homme;**
- 2) reconnaître, traiter et remédier efficacement aux violations systématiques de ces droits générées par le modèle de développement économique basé sur l'extraction massive et la surexploitation des ressources naturelles;**
- 3) reconnaître la légitimité de la résistance des communautés autochtones contre ces violations de leurs droits et protéger efficacement les dirigeants autochtones agissant en tant que défenseurs des droits de leurs peuples.**

Merci.